

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Madame, Monsieur,

Le Lycée Assomption – Bellevue et son Pôle d'Enseignement Supérieur sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage :

- Pour le Baccalauréat Technologique ST2S (santé et social).

- Pour leurs formations professionnelles, industrielles (secteur domotique) et tertiaires (secteur Commerce International, Support à l'Action Managériale et Professions Immobilières)

Cette ressource est un mode de financement important pour l'équipement pédagogique au service des élèves.

En tant qu'entreprise accueillant nos élèves dans le cadre de leur stage ou de leur alternance, vous pouvez participer à notre collecte de taxe d'apprentissage*.

* Le versement de la taxe d'apprentissage est obligatoire pour toute entreprise privée, le chef d'entreprise choisit l'établissement de formation bénéficiaire du montant à verser.

Si dans vos connaissances vous avez des chefs d'entreprises ou des responsables, vous pouvez leur transmettre cette demande.

N'hésitez pas à diffuser cette information à toutes vos connaissances pour les solliciter.

Les élèves et les équipes de l'Ensemble scolaire Assomption Lyon vous remercient pour votre soutien au service de notre établissement.

Jacques Monnier

Chef d'établissement Coordinateur



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APRENTISSAGE 2025

LA PLATEFORME SOLTEA

La plateforme SOLTEA, développée par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), permet aux entreprises de flécher leurs fonds vers les établissements ou organismes habilités **à partir du 27 mai**.

- ✓ Choisir grâce à un moteur de recherche les établissements et / ou formation à soutenir

Code UAI
069 05 39 L
Assomption
Bellevue

- ✓ Je choisis

Je choisis
**Assomption
Bellevue**

- ✓ Suivre les versements réalisés aux établissements

- **Les fonds non fléchés deviendront des fonds libres et seront réattribués aux établissements selon des critères non définis à ce jour**

COMMENT FLECHER VOTRE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE A ASSOMPTION BELLEVUE :

En 2025, vous effectuerez votre solde de la Taxe d'apprentissage aux établissements de votre choix via la plateforme SOLTEA, développée par la Caisses Dépôts et Consignations (CDC).

- ✚ Munissez-vous de vos identifiants, via [Net-Entreprise](#), pour accéder à la plateforme [SOLTEA](#)
- ✚ Choisissez d'attribuer tout ou partie de votre Solde de TA aux formations d'Assomption Bellevue (UAI 069 05 39L) à partir du 27 mai
- ✚ Répartissez le montant de votre solde TA en pourcentage

BESOIN D'INFORMATIONS ?

Valérie FISCHER – Service Comptabilité
04 72 66 30 83
valerie.fischer@assomption-lyon.org

LYCÉE BELLEVUE
ASSOMPTION
LYON



SIP
ASSOMPTION
LYON
BELLEVUE



ENSEMBLE SCOLAIRE
ASSOMPTION
LYON



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

